

02/07/2008

GRANT THORNTON & Associés  
Société Anonyme au capital de 19 679 400 Euros  
Siège Social : 100 rue de Courcelles 75017 PARIS  
RCS PARIS 440 726 289

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2008

L'an deux mille huit,  
Le onze juillet à 16 heures,

Les actionnaires de la société Grant Thornton & Associés, société anonyme à au capital de 19.679.400 euros, divisé en 1 967 940 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège est 100 rue de Courcelles 75017 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hôtel Majestic Barrière 10 Bld de la Croisette 06407 CANNES, sur convocation faite par le Président Directeur Général selon lettre adressée le 26 juin 2008 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel Kurkdjian, Président Directeur Général.

- Monsieur Jean-Luc Carpentier  
et  
- Monsieur François Pons

Greffier du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M K  
30 SEP. 2008

les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

N. DE DEPOT

8/11/08

Mme Bayon est désignée comme secrétaire.

Monsieur Claude Cazes, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 26 juin 2008, est absent, excusé.

Monsieur Dominique Ledouble, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 26 juin 2008, est absent, excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 847 496 actions sur les 1 967 940 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de

Monsieur Daniel Kurkdjian  
Monsieur Jean-Luc Carpentier  
Monsieur François Pons  
Monsieur Jean-Pierre Cordier  
Monsieur Luc Williamson  
Monsieur Gilles Hengoat  
Monsieur Jean-Jacques Pichon  
Monsieur Gilbert Le Pironnec  
Monsieur Robert Dambo  
Et Monsieur Pierre Poujol

viennent à expiration ce jour, décide :

- de renouveler le mandat de :  
Monsieur Daniel Kurkdjian  
Monsieur Jean-Luc Carpentier  
Monsieur François Pons  
Monsieur Gilles Hengoat  
Monsieur Jean-Jacques Pichon  
Monsieur Gilbert Le Pironnec



Monsieur Robert Dambo  
Et Monsieur Pierre Poujol

- et de nommer :

Monsieur Victor Amselem, demeurant 29 rue du Père Corentin 75014 PARIS, et Monsieur Thierry Dartus, demeurant 15, rue Ernest Cognacq 92300 LEVALLOIS PERRET, en qualité d'administrateurs, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Cordier et Monsieur Luc Williamson dont les mandats ne sont pas renouvelés,

pour une période de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Les administrateurs, nommés ou renouvelés dans leur mandat, acceptent leurs fonctions et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

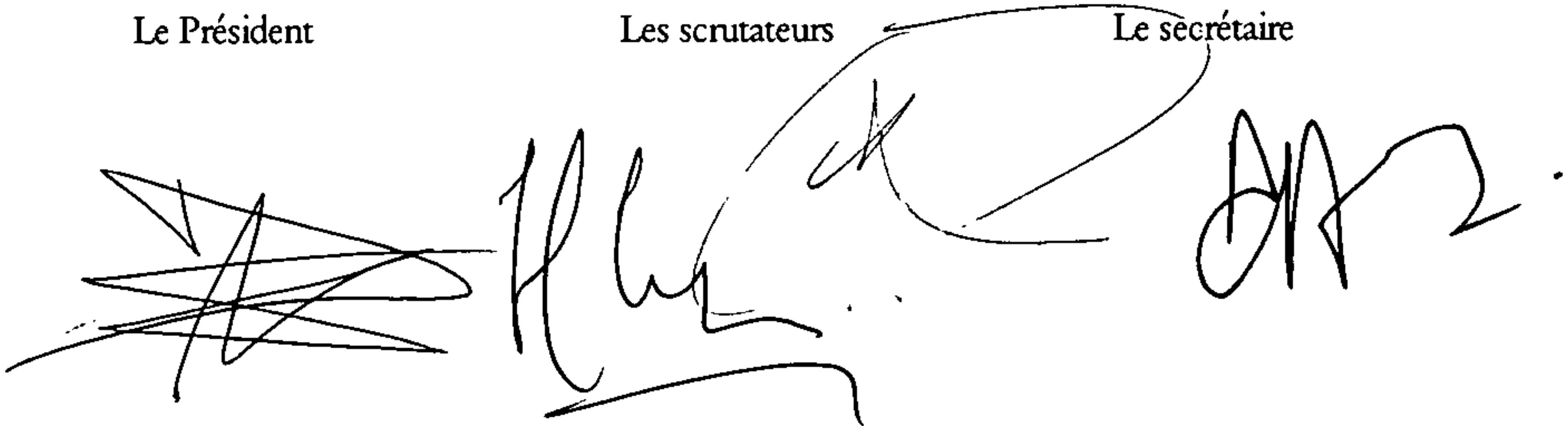
#### CLOTURE

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres du bureau.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire

The block contains three handwritten signatures. The first signature on the left is for the President, the middle one is for the Scrutators, and the one on the right is for the Secretary. The signature for the Secretary is circled with a hand-drawn line.